

**KIT REGIONAL de DIAGNOSTIC des AVORTEMENTS CAPRINS 2018:  
FICHE D'ACCOMPAGNEMENT DES PRELEVEMENTS**

Elevage concerné (Nom, Prénom, Adresse) .....

N° de cheptel \_ \_ \_ \_ \_ Vétérinaire Sanitaire .....

Commémoratifs :

Nombre de femelles mises à la reproduction dans le lot : .....

Nombre d'avortements recensés - dans les 3 derniers jours : .....

- dans les 3 derniers mois dans ce lot : .....

N° Chèvre ayant avorté : \_ \_ \_ \_ \_ Date d'avortement : \_ \_ / \_ \_ / 20 \_ \_

Stade de gestation : ..... Commentaires : .....

Prélèvements joints (1) :

Tube sec       Tube EDTA       Ecouvillon vaginal       Placenta       Avorton

Analyses demandées et techniques préconisées :

Maladies recherchées (techniques préconisées)	(1)	Prise en charge CRSSA (2)	Prise en charge complémentaire (CG/GDS)	Coût final éleveur (en € H.T.)
Chlamydie (PCR)	X	66,75 € H.T.	22,25 € H.T.	0,00 € H.T.
Fièvre Q (PCR)				
Toxoplasmose (PCR)				
<input type="checkbox"/> Anaplasmose (PCR) <input type="checkbox"/> Campylobacter (PCR) <input type="checkbox"/> Coryza gangréneux (PCR) <input type="checkbox"/> Ehrlichiose (PCR) <input type="checkbox"/> FCO (PCR) <input type="checkbox"/> Frottis hémoparasites <input type="checkbox"/> Leptospirose (PCR) <input type="checkbox"/> Autre : .....		NON	40%	Selon analyse choisie

Les analyses seront effectuées par le laboratoire sous réserve que les prélèvements adéquats soient joints et en bon état de conservation.

La prise en charge par le GDS dans le cadre de la CRSSA sera effective suite à la visite du vétérinaire sanitaire dans l'exploitation si les seuils d'intervention sont atteints, si l'éleveur est cotisant à la CRSSA et à jour du paiement de ses cotisations (se référer au dos du document pour plus de détails).

**Date :** \_ \_ / \_ \_ / 20 \_ \_

**Signatures :** L'éleveur

Le vétérinaire sanitaire

(1) Merci de cocher la case correspondante

(2) **La prise en charge est limitée à 3 animaux sur 12 mois par élevage**

### Seuils d'intervention : 2 situations identifiées

- ✓ Avortements rapprochés dans le temps : à partir de 3 avortements sur 3 jours ou moins, quelle que soit la taille du cheptel
- ✓ Avortements espacés sur une période maximale de 3 mois, par lot de reproduction et sur la période de mise-bas :
  - Moins de 250 animaux : à partir de 4% d'avortements (soit 2 avortements dans un lot de 50 animaux+ 1 avortement par tranche de 25 femelles)
  - Plus de 250 animaux : à partir du 10<sup>ème</sup> avortement

### Maladies faisant l'objet d'une prise en charge dans le cadre de la C.R.S.S.A. (voir au dos)

- ✓ Chlamydie
- ✓ Fièvre Q
- ✓ Toxoplasmose

### Modalités de diagnostic (technique à privilégier, matrice)

Dans le cadre du diagnostic direct, les matrices disponibles sont l'avorton, le placenta et l'écouvillon vaginal. L'idéal est de privilégier l'avorton quand ce dernier est disponible (à défaut, le placenta).

### Tableau récapitulatif

Affections suspectées*	Stade de gestation préférentiel de l'avortement	Analyse à privilégier	Matrices possibles
Chlamydie	Fin de gestation	PCR	Avorton, placenta ou écouvillon vaginal
Fièvre Q	Fin de gestation	PCR	Avorton, placenta ou écouvillon vaginal
Toxoplasmose	Quel que soit le stade	PCR	Avorton (tête) ou placenta

\* Les recherches de la brucellose et de la maladie de Schmallenberg ne figurent pas dans ce tableau car ces maladies font l'objet d'un suivi particulier dans le cadre de la police sanitaire.

**Dans tous les cas, les prélèvements devront être identifiés et acheminés rapidement (idéalement moins de 24 heures), dans un emballage étanche, sous couvert du froid et avec cette fiche d'accompagnement.**

Les grands principes retenus face à un épisode d'avortements répétés sont les suivants :

- ✓ Rechercher l'agent pathogène sur la chèvre ayant avorté et/ou l'avorton dans la mesure où, pour l'agent concerné, il est admis ou démontré que l'excrétion est concomitante de l'avortement. **C'est l'objet de cette fiche de diagnostic direct avec une prise en charge de la CRSSA du Limousin.**
- ✓ Rechercher les anticorps chez les chèvres ayant avorté depuis plus de 15 jours. L'échantillon pourra être complété par des chèvres ayant présenté des troubles de la reproduction compatibles avec l'intervention de l'agent pathogène (retours tardifs, métrites...) sans oublier les mères de chevreaux mort-nés. **Contactez votre GDS pour connaître les modalités de prise en charge départementale spécifique.**